

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) :

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations entre, d'une part, l'entreprise « Thelma Moreau », 3 Allée des Champs 59280 Bois Grenier, immatriculée au registre de la Chambre des Métiers de Tourcoing sous le numéro : 891.681.355 RM59, vendant des prestations de service de maquillage, coiffage, danse ou socio-esthétique ; et d'autre part la personne physique ou morale, dénommée « le Client » (particulier ou société, entreprise ou association), achetant un ou plusieurs de ces services par l'intermédiaire d'un contrat tel que défini à l'article 2 des présentes.

ARTICLE 1 : APPLICATION DES CONDITIONS

Cette page contient les termes et conditions préalables pour les prestations entre le client (défini comme étant toute personne physique ou morale, société, entreprise, association, particulier) et Thelma Moreau. Merci de lire attentivement ces Conditions Général de Vente avant de réserver vos prestations.

Les CGV s'appliquent de façon exclusive à toutes les prestations conclues par Thelma Moreau. Thelma Moreau se réserve le droit de modifier les termes, les conditions et ses tarifs à n'importe quel moment et sans préavis. Dans ce cas la dernière version des Conditions Générales de Vente sera mise en ligne, ce qui rendra caduque la version antérieure. Les conditions générales de vente applicables sont celles étant en vigueur à la date du devis ou de la ou des prestations. Thelma Moreau s'assure que l'acceptation de ces CGV soit claire et sans réserve en mettant en place une case à cocher. Le client, particulier ou professionnel, reconnaît être informé de leur contenu et les accepter, qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre et de ses besoins.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter directement : thelmamoreau.pro@gmail.com. Conformément à l'article L. 442-6 I 9 du code de commerce, les conditions générales de ventes sont disponibles pour tout client sur simple demande par mail à thelmamoreau.pro@gmail.com.

ARTICLE 2 : CONTRAT ET DEVIS

Un devis est établi par Thelma Moreau, pour toutes prestations dont le montant est égal ou supérieur à 120 euros, ou à la demande du client particulier ou professionnel qui en fait la demande. Le devis est établi sur la base des informations communiquées par le client, particulier ou professionnel en accord avec Thelma Moreau et indiquant le détail des prestations à effectuer. Le devis, complété des présentes Conditions Générales de Vente, constitue une proposition de contrat pour le Client.

Le devis est gratuit, et valable 2 semaines à compter de sa date d'envoi par mail. Tout devis sans retour après ces 2 semaines passées, non daté et signé, sera considéré comme caduc, et les tarifs seront susceptibles d'être modifiés, la ou les dates de la ou des prestations ne seront pas retenues (Thelma Moreau se permettra alors de répondre à d'autres demandes), et un nouveau devis pourra être établi par Thelma Moreau à la demande du client.

Le contrat est définitivement conclu et la date réservée après réception par Thelma Moreau du devis daté, signé et apposé de la mention « Bon pour accord », de l'acompte éventuel versé par le Client, et de la signature de ces Conditions Générales de Vente, en ayant coché la case « Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente, et les accepter sans réserve ». Le devis est alors non modifiable et définitif.

En cas de souhait d'ajout de prestations complémentaires/supplémentaires par rapport au devis initial, ils ne seront acceptés que dans la mesure du possible, en termes de temps et de ressources, et si cela est possible, Thelma Moreau établira alors un avenant au devis décrivant les options ajoutées.

ARTICLE 3 : PRIX

Les tarifs des services vendus sont ceux en vigueur au jour de l'envoi du devis au Client. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. TVA non applicable – Article 293 B du CGI.

Les tarifs sont garantis durant la période de validité inscrite sur le devis.

Thelma Moreau se réserve le droit de modifier à tout moment sa grille tarifaire, qui sera applicable à toute nouvelle proposition ou à tout avenant de contrat émis postérieurement à la date de modification.

Toutefois, si des changements de taxes et impôts, de tarifs importants sont pratiqués chez le fournisseur de Thelma Moreau, il sera proposé au client par un avenant explicatif, une nouvelle tarification adaptée.

Le forfait "Journée" sur le devis/facture est sur une base de 7 heures de travail, si la journée va au-delà de 7h, un supplément de 50€/Heure s'appliquera.

Pour toute prestation commençant avant 7 heures du matin ou finissant plus tard que 19h, un surplus de 30 euros sera facturé.

Pour toute prestation réalisée les dimanches et jours fériés, un supplément de 50 euros pourra être facturé.

Bon Cadeau

Leur validité est de 1 an, et est indiquée sur le Bon Cadeau. Le dépassement de cette date rend donc le Bon Cadeau caduc.

Ils sont achetés pour une prestation précise (maquillage jour, soirée ; atelier maquillage) et non pour un montant. Ils ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni compensables.

Des frais de déplacements pourront venir s'ajouter en fonction du lieu où sera réalisée la prestation.

ARTICLE 4 : REMBOURSEMENT DES DÉPENSES PROFESSIONNELLES

Le client s'engage à dédommager Thelma Moreau des dépenses professionnelles afférentes à la prestation et à l'événement en lui-même. Ces dépenses professionnelles font référence notamment aux frais de déplacements comprenant :

- Une indemnité kilométrique au-delà des 15 km du domicile de Thelma Moreau jusqu'au lieu de la prestation, au tarif de 60 cts du kilomètre ; péages. Ils seront clairement indiqués sur le devis ou la facture.
- Un billet de train ou billet d'avion, Aller - Retour
- L'hébergement si nécessaire
- Les repas éventuels
- Tout autres frais professionnels

La liste n'étant pas exhaustive, les deux parties s'accordent à discuter entre elles de toute dépense de ce type avant l'événement. Thelma Moreau s'engage à fournir si nécessaire, les preuves de l'existence de ces dépenses.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le règlement s'effectue exclusivement en euros par :

- Chèque (à l'ordre de Thelma Moreau)
- Espèces
- Virement bancaire sur le compte dont les coordonnées ont été communiquées par Thelma Moreau sur le devis/facture. L'intitulé du virement devra mentionner le nom du client.

Les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

Le règlement des services de Thelma Moreau est échelonné comme suit :

- **Mariages** : 1er acompte de 25% à la réservation accompagné du devis et des CGV datés et signés. 2^e acompte de 25% lors de l'essai, et solde de 50% le jour du mariage.
- **Évènements (Anniversaire Enfants, EVJF...)** : Acompte de 25% à la réservation accompagné du devis et des CGV datés et signés, et solde de 75% à réception de facture.
- **Shootings Professionnels** : Acompte de 25% à la réservation accompagné du devis et des CGV datés et signés, et solde de 75% à réception de facture.
- **Bons Cadeaux** : La totalité du montant sera réglée lors de l'achat du Bon Cadeau.
- **Autres prestations** : Au comptant sans escompte.

Pour les prestations avec paiement d'acompte, la date souhaitée ne sera définitivement réservée qu'après paiement de l'acompte.

En cas d'ajout d'options ou de prestations complémentaires, un avenant au devis ou une facture complémentaire sera établi et devra faire l'objet d'un règlement le jour de l'événement. Des procédures seront engagées s'il n'y a pas de règlement à la fin de la prestation. Toutefois le professionnel dispose d'un délai de 30 jours maximum suivant la réception de la facture. A défaut de règlement dans le délai annoncé des pénalités de retard seront appliqués tel que défini selon l'article 7.

ARTICLE 6 : DÉLAIS DE PAIEMENT

Sauf disposition contraire prévue au contrat, la facture est payable à la date indiquée sur celle-ci. En cas de désaccord sur une partie de la facture, le Client s'oblige à payer sans retard les parties non contestées, et à indiquer sous 5 jours ouvrables et par lettre recommandée avec accusé de réception à Thelma Moreau le motif de la contestation. A défaut de réclamation, le Client se voit appliquer des pénalités de retard sur les montants restant dus, conformément à l'article 7 des présentes.

ARTICLE 7 : INDEMNITÉS ET PÉNALITÉS DE RETARD

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros, elle sera due de plein droit et sans formalité par le client en situation de retard. Cette indemnité s'ajoute aux pénalités de retard, fixées à 15% du montant restant dû pour chaque jour supplémentaire de retard. L'article L. 441-6 du Code de commerce précise que les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

En l'absence de date de règlement sur la facture, les pénalités courent à compter du 31ème jour suivant la fin de l'exécution de la prestation de service.

Tous les frais que Thelma Moreau est amenée à supporter au titre de recouvrement de créances restant dues sont à la charge du Client.

ARTICLE 8 : DELAI ET DROIT DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L121-21, le client dispose d'un délai de 14 jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation par lettre recommandée avec accusé de réception, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités.

Le délai pendant lequel peut s'exercer le droit de rétractation commence à courir le jour où le contrat est conclu. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

ARTICLE 9 : ANNULATIONS

Par le client :

Tous les cas de désistement ou d'annulation du client hors de la période de rétractation, dégagent immédiatement Thelma Moreau de toute obligation envers le client, qui ne pourra prétendre au remboursement des sommes déjà versées (acomptes par exemple).

Les diminutions de services formulées à la dernière minute ne seront pas prises en compte dans le montant à payer. Le service devra être payé en totalité comme préalablement convenu.

Si vous devez reporter ou annuler la/les prestation(s) pour cas de force majeure* (indépendamment de votre volonté), Thelma Moreau n'acceptera qu'un seul changement de date en fonction de ses disponibilités. Tout autre changement devra faire l'objet d'une nouvelle réservation avec un nouveau paiement d'acompte obligatoire.

Une annulation de commande de prestation doit être transmise et confirmée par le client à Thelma Moreau par mail à thelmamoreau.pro@gmail.com

Il conviendra au client de s'assurer de la bonne réception par Thelma Moreau de cette demande en prenant contact par téléphone avec Thelma Moreau, celle-ci n'étant pas responsable des moyens d'acheminement de cette demande.

Dans le cas où aucune demande d'annulation ne serait formulée par mail à thelmamoreau.pro@gmail.com, Thelma Moreau se réserve le droit de réclamer l'intégralité de la prestation prévue.

Annulation complète de la réservation – Mariages :

- Annulation 3 mois avant la date de mariage : vous serez redevable de 50% du solde restant à payer dans les délais requis.
- Annulation 1 mois avant la date de mariage : vous serez redevable de 100% du solde restant à payer dans les délais requis.

Annulation complète de la réservation – Autres Prestations :

- Si cette annulation intervient dans le mois précédent l'événement et qu'il n'y a pas de report de date possible, l'intégralité de la prestation sera due à titre d'indemnité contractuelle irréductible de résiliation du contrat.

Par Thelma Moreau :

Au cas où Thelma Moreau serait amenée à annuler votre réservation en cas de force majeure*, d'indisponibilité ou de maladie grave, indépendant de sa volonté, elle s'engage à faire son maximum pour vous trouver un(e) autre prestataire professionnel(le) à la hauteur de vos attentes et elle procèdera au remboursement de la totalité des frais déjà payés par le client.

*Est un cas de force majeure, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, indépendant de la volonté de Thelma Moreau ou de son client et faisant obstacle à la réalisation des services vendus (les guerres, les attentats, les émeutes, les catastrophes naturelles, les intempéries exceptionnelles, les grèves totales ou partielles, les retards d'un ou plusieurs prestataires, le blocage d'Internet, la panne du matériel diffusant le service, l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie...).

La partie (Thelma Moreau ou le client) désirant invoquer un événement de force majeure devra notifier à l'autre partie le commencement et la fin de cet événement dès qu'elle en a connaissance, et au plus tard dans un délai de 1 jour ouvré, sans quoi elle ne pourra être déchargée de sa responsabilité.

ARTICLE 10 : OBLIGATIONS DE THELMA MOREAU

Thelma Moreau a l'obligation de mettre en œuvre tous les moyens qu'elle juge nécessaires et suffisants pour satisfaire ses clients, dans la limite des services contractualisés, avec obligation de moyens.

Thelma Moreau a l'obligation de mettre en œuvre tous les moyens qu'elle juge nécessaires et suffisants pour prévenir ou réduire les effets d'une inexécution du contrat causée par un événement de force majeure, et doit informer le Client dans les meilleurs délais en cas de cette survenance l'empêchant d'exécuter tout ou une partie de ses obligations contractuelles.

En cas d'indisponibilité pour la date souhaitée, Thelma Moreau a l'obligation de proposer au Client un ou plusieurs prestataires équivalents ou similaires pour les services contractualisés.

Cette nouvelle proposition de Thelma Moreau n'engage en aucun cas le client, qui est libre de l'accepter ou non. En cas de refus de la nouvelle proposition, le ou les acomptes sont remboursés au client dans les 30 jours, à compter de la réception par Thelma Moreau du refus écrit de ladite proposition.

ARTICLE 11 : TEMPS ET EFFICACITE

Pour le bon déroulement de ou des prestations et afin de vous offrir un service impeccable, le Client (particulier ou professionnel), tiendra à disposition de Thelma Moreau un emplacement adapté, tel qu'une table ou une surface plate pour installer son matériel, une chaise (haute de préférence), des prises électriques à proximité, et dans la mesure du possible, un éclairage naturel.

Le temps nécessaire pour l'installation du matériel est de 15 minutes avant le début de la prestation.

Si la table et la chaise requises ne sont pas fournies à temps, ce délai ne pourra pas être respecté.

Il faudra aussi compter 10 minutes pour ranger le matériel à la fin de la prestation.

Pour les prestations de coiffage, il sera demandé au client particulier et les bénéficiaires du client professionnel, de s'être lavé les cheveux (de préférence la veille au soir), et de n'avoir aucune huiles, silicones ou autres produits sur ceux-ci. Dans le cas contraire Thelma Moreau ne peut garantir le bon résultat de la ou des prestations.

ARTICLE 12 : PRODUITS COSMETIQUES, MATIERES PREMIERES, MATERIEL

Pour toutes les prestations, Thelma Moreau utilise des produits cosmétiques professionnels (MAC, Makeup Forever...), des matières premières certifiées, et utilise son propre matériel professionnel. (Néanmoins en cas d'utilisation, à la demande du client particulier ou professionnel, de produits, matières premières, matériels appartenant au client, Thelma Moreau dégage toute responsabilités en cas de problème, quel qu'il soit (allergies, résultat non abouti...). Aucune réduction ne sera accordée si vous préférez utiliser vos propres produits.

Compte tenu des risques allergènes dans de rares cas, il appartient au Client, aux usagers du client particulier ou professionnel, de communiquer à Thelma Moreau, les éventuelles allergies (à n'importe quel ingrédient ou produit), intolérances, grossesse, allaitement, épilepsies, asthme, et toute autre sensibilités particulières (virus, herpès, maladie) ... Ceci pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

Thelma Moreau ne saurait être tenue pour responsable des conséquences éventuelles liées à une absence de communication de la part du client.

Thelma Moreau se réserve le droit de refuser de réaliser une prestation si le client présente des risques d'infections (pour sa sécurité et l'hygiène du kit maquillage/coiffure).

La désinfection des mains et du matériel était déjà établie avant la situation sanitaire et continue pour le bien-être et la sécurité de ses clients.

ARTICLE 13 : DROIT D'AUTEUR VIDEO ET PHOTOGRAPHIE

Pour garantir la continuité de son portfolio, les photos et vidéos présent pendant la prestation pourront éventuellement être publiées sur le site internet, les réseaux sociaux de Thelma Moreau ou utilisées à des fins commerciales (flyers, affiches...), sans contrepartie financière. Si vous ne souhaitez pas être pris en photo ou vidéo, veuillez le signaler d'avance.

Si le photographe professionnel ou du mariage prend en photo le matériel de maquillage, le client s'engage à transmettre les photos.

Les services présentés sur le site thelma-moreau.fr sont accompagnés d'une ou plusieurs photographies. Les photographies du site sont les plus fidèles possibles mais ne peuvent assurer une similitude parfaite avec le service proposé, notamment en ce qui concerne le maquillage qui sera adapté en fonction du teint de peau de chaque individu, et des coiffures qui dépendront de la longueur, de l'épaisseur et de la nature du cheveu de la cliente.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITÉ / DONNEES PERSONNELLES

Thelma Moreau s'engage à ne pas céder, partager, ni divulguer les données personnelles nominatives du Client à des tiers en dehors de son propre usage, et garantit que toutes vos informations personnelles seront utilisées uniquement pour conclure les prestations que vous aurez choisies.

Elles ne seront en aucun cas divulguées à des fins commerciales.

Thelma Moreau archivera les bons de commandes et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil.

Les registres informatisés de la société Thelma Moreau seront considérés par toutes les parties concernées comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

ARTICLE 15 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les éléments du site internet de Thelma Moreau, qu'ils soient visuels ou sonores, les textes, mises en page, illustrations, photographies, documents et autres éléments, y compris la technologie sous-jacente, sont protégés par le droit d'auteur, des marques et des brevets. Ils sont la propriété exclusive de Thelma Moreau. Toute copie, adaptation, traduction, représentation ou modification de tout ou partie du site est strictement interdite, sans l'accord préalable écrit de Thelma Moreau.

Toute reproduction, même partielle, des éléments du site sans accord écrit est interdite, conformément à la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique et modifié par la loi n° 2009-669 du 12 juin 2009 – art. 21 du Code de la propriété intellectuelle, sauf dans les cas prévus par l'article L 122-5 dudit code, et constituerait une contrefaçon sanctionnée par le Code pénal.

ARTICLE 16 : LITIGES / JURIDICTION COMPÉTENTE / DROIT APPLICABLE

Pour toute contestation relative aux prestations réalisées par Thelma Moreau et en vue de l'application ou de l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente, et à défaut de résolution amiable, seul le Tribunal de Commerce est compétent. Le droit français est seul applicable.

ARTICLE 17 : MARIÉES

A chaque nouvelle demande de renseignements, la plaquette mariées de Thelma Moreau sera envoyée à la future mariée, contenant toutes les informations nécessaires : formules, tarifs, fonctionnement, portfolio. Une fois la réponse et la plaquette envoyées à la mariée, celle-ci dispose de 7 jours pour consulter la plaquette et revenir vers Thelma Moreau pour établir un devis. Au-delà de ces 7 jours, si aucun retour n'a été effectué, Thelma Moreau se permettra de répondre à d'autres demandes pour la même date.

Thelma Moreau se réserve le droit de ne pas répondre favorablement à une demande prestation dans les conditions suivantes :

- pour les mariages ayant lieu à plus d'1h de Lille, si le montant des prestations souhaitées est inférieur à 450€ (hors pochon de retouche et frais kilométriques).
- pour une demande de prestation un samedi de haute saison (avril à octobre), si le montant des prestations souhaitées est inférieur à 450€ (hors pochon de retouche et frais kilométriques).

La formule mariée « Lilas » à 150€ (pour une prestation le Jour J uniquement, sans essai au préalable) n'est proposée que pour les mariages en semaine, pour les samedis hors haute saison (novembre à mars) ou si la date est encore libre à 6 semaines du mariage.

Deux déplacements uniquement sont comptés dans les formules mariées : Un lors de l'essai et un autre le jour J. Si d'autres déplacements sont à prévoir, ils seront facturés entièrement comme selon l'article 4.

En tant que spécialiste, Thelma Moreau comprend que cette journée peut générer du stress. En plus de son professionnalisme, Thelma Moreau agit avec patience, diplomatie et compréhension. Malheureusement certaines personnes peuvent parfois se montrer négatives voire agressives. Si un tel comportement devait se produire, malgré un rappel à l'ordre de façon respectueuse si le comportement devait persister, Thelma Moreau pourra alors se réserver le droit de quitter les lieux.

Le solde de la facture devra être payé immédiatement, si un manquement au règlement devait se produire, des pénalités de retard seront alors appliquées comme indiqué en l'article 7 et une mise en recouvrement sera alors engagée.

• ESSAI

L'essai se réalise 1 à 2 mois avant le jour j afin d'être au plus près de la longueur finale des cheveux de la cliente, et afin qu'elle soit sûre de ses envies. Il se réalise en semaine, soit chez la cliente soit dans l'atelier de Thelma Moreau.

Un seul essai est compris dans les formules mariées. D'autres essais (maquillage et/ou coiffage) peuvent être réalisés, au tarif de 85€ pour maquillage ou coiffage, et 140€ pour maquillage et coiffage.

La date de l'essai se réserve sur rendez-vous par mail : thelmamoreau.pro@gmail.com. A la fin de l'essai, un acompte de 25% est à régler.

Tout changement de date pour l'essai doit être fait 10 jours avant la date de l'essai en envoyant un mail à thelmamoreau.pro@gmail.com, sinon aucun report de temps n'est possible. De même, si le client ne se présente pas ou annule à la dernière minute, l'acompte de l'essai de 25% sera dû.

L'essai est un rendez-vous privé entre la future mariée et Thelma Moreau. Vous pouvez venir accompagnée d'une personne maximum lors de votre essai.

Annulation de la date d'essai de la part de Thelma Moreau

Si pour une raison médicale ou indépendante de sa volonté, Thelma Moreau doit annuler le RDV de l'essai, et que vous n'arrivez pas à convenir d'une autre date, elle fera le maximum pour vous diriger vers des collègues professionnels, et vous remboursera l'acompte de réservation, par chèque ou virement bancaire.

Annulation après l'essai

Le changement d'avis d'un des futurs mariés, de date de mariage, de lieu de mariage, ne donnent pas droit à un remboursement des acomptes réservation & essai.

Le client s'engage alors à régler le solde de la facture à la réception de celle-ci, sauf annulation pour cause de décès d'un des futurs époux ou proches (père & mère & enfant) ou évènement grave.

- **LE JOUR J**

Pour respecter le timing, les prestations sont effectuées en continu sans temps mort entre chaque prestation, et le nombre de personnes dans la pièce de préparation sera limité pour plus de calme. Pour plus de facilité, toutes les prestations (mariée et invités) seront réglées par une seule et même personne.

Les pinces (et crépon s'il y a eu) utilisés lors de l'essai coiffure sont à ramener le jour j.

Le solde restant de 50%, sera à régler ce jour soit par chèque ou espèces dans une enveloppe fermée au nom de Thelma Moreau, soit par virement instantané.

Un planning précis, avec un horaire de début et horaire de fin de prestation sera établi par Thelma Moreau avant le Jour J. Veuillez à respecter les horaires établis sur ce planning, auquel cas Thelma Moreau ne pourra être portée responsable du retard pouvant être causé.

Si la cliente a choisi une formule mariée comprenant le pochon de retouches, Thelma Moreau l'apportera le jour J, comprenant le rouge à lèvres choisi lors de l'essai, des lingettes matifiantes ainsi qu'une brume rafraîchissante pour que la cliente puisse retoucher elle-même son maquillage dans la journée. Thelma Moreau laissera également quelques pinces si elle s'est occupée du coiffage.

- **RETOUCHES MARIEE**

Les retouches journée sont proposées au minima avec le forfait de 3h (à 120€), dès la fin des préparatifs. Pour chaque heure supplémentaire sur place, il vous faudra compter 35€.

Les retouches soirées quant à elles, sont proposées uniquement si le lieu de réception du mariage est situé à moins de 20km de chez Thelma Moreau.

Date de dernière mise à jour : 23/11/2023

Thelma Moreau

Date/Signature : « Lu et Approuvé »